canton de vaud

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Détermination

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18_INT_167

Déposé le : 02.04.19

Scanné le : _____

Art. 117 LGC La détermination, qui n'a pas d'effet contraignant, intervient à la suite d'une réponse du CE à une interpellation. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La détermination est immédiatement mise en discussion et peut être amendée.
Elle s'exprime soit sous la forme d'une déclaration, soit sous la forme d'un vœu à l'intention du CE, qui informe alors le GC de la suite qui a été donnée à la détermination adoptée par ce dernier.
Délai de réponse dès le renvoi au CE (uniquement si la détermination s'exprime sous forme d'un vœu) : trois mois

Titre de la détermination

Des outils de pilotage pour suivre l'évolution des coûts de l'hospitalisation, d'hébergement en EMS, et des soins à domicile

Texte déposé

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'État se dote de moyens en termes d'indicateurs et de statistiques afin de pouvoir mesurer le succès (ou pas) de sa politique en termes d'augmentation de la prise en charge à domicile des personnes âgées vaudoises ainsi que les coûts y rélatifs, ainsi qu'en termes d'économies ou de coûts évités par la limitation de l'institutionnalisation de cette même population (hospitalisations et séjours en EMS).

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :	Signature :
Josephine Byrne Garelli	Josephine Byrne Garelli
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s) :
Claire Richard Philippe Jobin	

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch